

DECRET N° 95-43 du 20 Février 1995

Portant nomination de Monsieur  
Nathanaël DOSSA AVOUNDOGBA en  
qualité de Directeur Général du  
Centre d'Action Régionale pour le  
Développement Rural du Zou (CARDER-  
ZOU).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Février 1995,

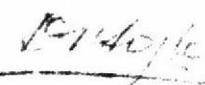
D E C R E T E

Article 1er. - Monsieur Nathanaël Dossa AVOUNDOGBA est nommé Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou (CARDER-ZOU).

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 Février 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

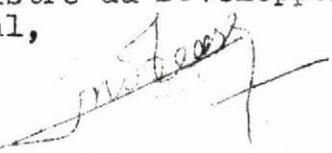
  
Nicéphore SOGLO.

.../...

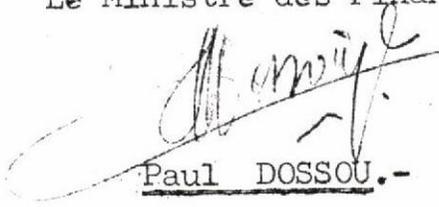
Le Ministre d'Etat à la Présidence de la  
République, Chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Développement  
Rural,

  
Nama ADAMOU N'DIAYE

Le Ministre des Finances,

  
Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 4 MEPR-DN 4 MDR 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DA-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN 2 UNB-ENA-FASJEP 3 CARDER-ZOU 5  
INTERESSE 1 JORE 1.-